



Construction d'un parc multi-activités (bâtiments d'activités, froid et village artisanal) dans le cadre de la ZAC Notre-Dame – La Queue- en-Brie (94)

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
éventuelle d'une évaluation environnementale**

[Faubourg Promotion– 453 246 845 00037]

Situation par rapport aux sites N.2000 3

Sites N.2000

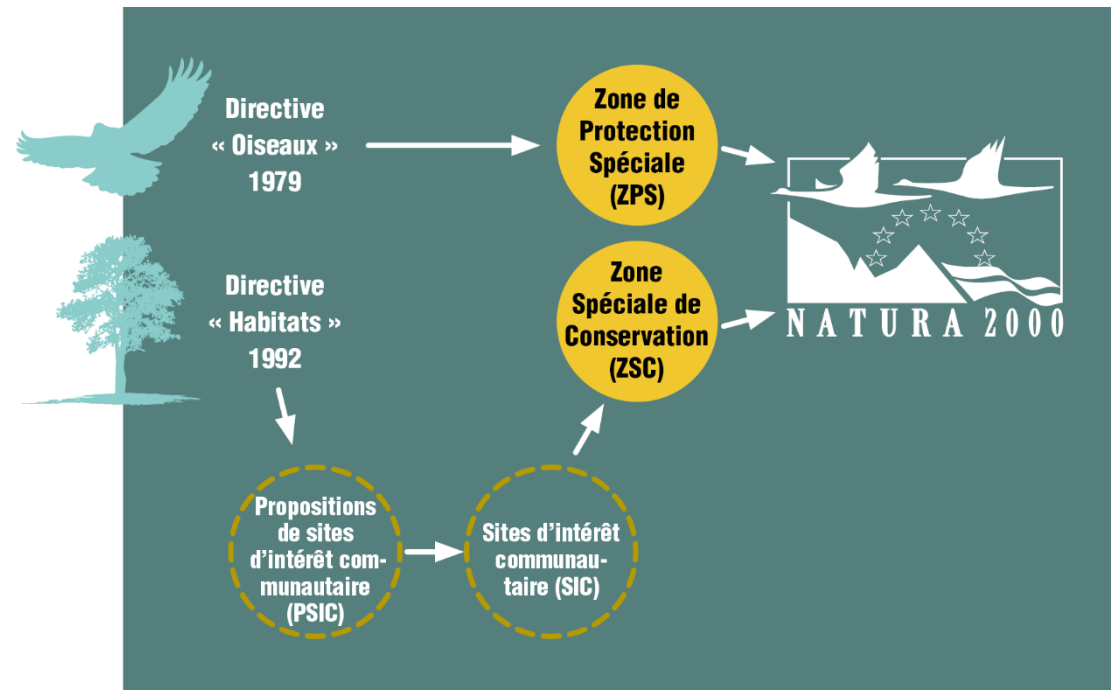
Situation du projet vis-à-vis des sites N.2000

Les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines et constituent un véritable réseau au niveau de l'Union européenne (UE). Les sites Natura 2000 sont inventoriés dans le cadre de la mise en œuvre des Directives « Oiseaux » (directive 2009/147/CE) et « Habitats » (Directive 92/43/CEE). Ces directives constituent les piliers de la législation européenne en matière de protection de la nature. Elles permettent aux Etats membres de l'UE de coopérer, en s'appuyant sur un cadre juridique solide, afin de protéger les espèces et types d'habitats les plus vulnérables dans toute leur aire de répartition naturelle, indépendamment des frontières politiques ou administratives.

La structuration de ce réseau comprend :

- **Des Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- **Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive Habitats.

Certains espaces d'une richesse particulière sont désignés à la fois en ZPS et ZSC.



La zone d'étude n'est pas comprise dans une zone Natura 2000. La plus proche est le parc départemental de la Haute Île qui appartient à la Zone de protection spéciale (ZPS) FR1112013 – Sites de Seine-Saint-Denis située à plus de 8 kilomètres au Nord.

Nous pouvons donc conclure à l'absence d'incidences du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires des sites Natura 2000 les plus proches.

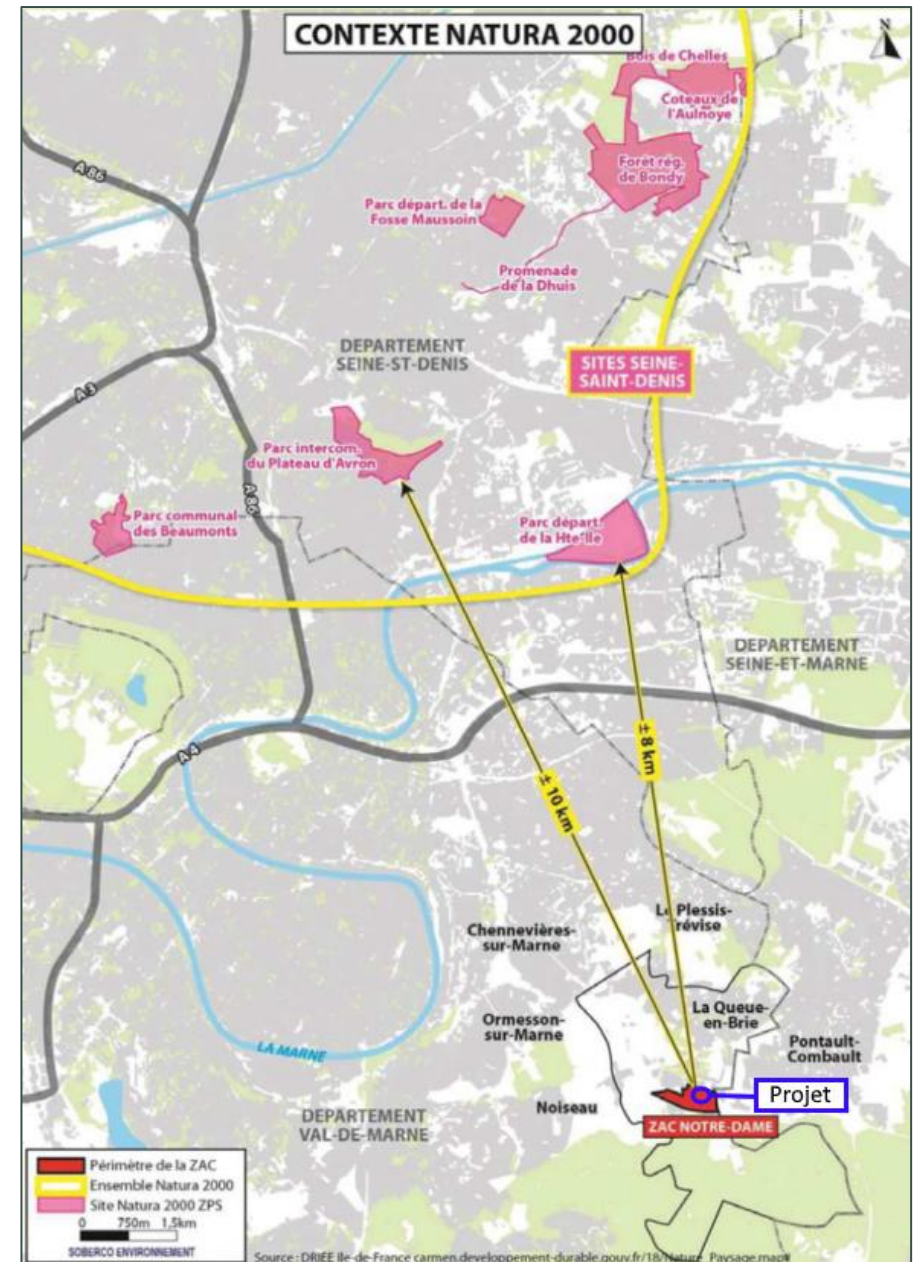


Figure 2 : situation du projet vis-à-vis des zones N.2000. Source : Etude impact Stone Hedge

Indice	Date	Auteur	Relecteur	Modifications
A	16/10/2025	ZLA	ABO	Document initial